

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 26 FEVRIER 2020**

Date de la convocation : 17/02/2020

Ordre du jour : Comptes administratifs et de gestion 2019 de la commune, du service de l'eau et de l'assainissement et du CCAS, affectation des résultats, nouveau plan de financement et demande aide au Département pour le projet de renouvellement des conduites AEP et renforcement du réseau, suppression de la régie du camping de la Vallée.

L'an deux mille vingt et le vingt-six février à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents :**

ALDEBERT Denis, ARRAGON Bénédicte, BEAUCLAIR Eric, BERTRAND Jean-Luc, CARRILLO Christophe, CUARTERO Michel, DOUCET Stéphane, ETIENNE Marc, FAGES Gylène, LORI Sabrina, MATHIEU Philippe, MONTIALOUX Régis, POUGET Valérie, RODRIGUES David, VALENTIN Denis, BOUCHARD SEGUIN Hélène, DA COSTA Francisco, GAZAGNE Valérie, HALLEUX Frédéric, BOISSONNADE Virginie, THION André.

**Absents excusés :** DA COSTA Fabien, DIVERNY Sylvie, FAGES Luc, POËLAERT Jérôme.

Madame Bénédicte ARRAGON a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur le Maire a ensuite ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

La réunion commence par la présentation de la pré-étude du plan de valorisation de la Gravière par les élèves du BTSA.

**2020.01 : Approbation du compte administratif 2019 de la commune**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la Commune de Banassac-Canilhac, qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

● Section de fonctionnement :

*Résultat reporté : Excédent de 60 630,40 €*

Résultat de l'exercice 2019 : Excédent de 158 874,88 €

Résultat de clôture : Excédent de 219 505,28 €

● Section d'investissement :

*Résultat reporté : Déficit de 93 094,48 €*

Résultat de l'exercice 2019 : excédent de 15 945,35 €

Résultat de clôture : déficit de 77 149,13 €

Monsieur David RODRIGUES, Maire de Banassac-Canilhac ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif présenté.

**2020.02 Approbation du compte administratif 2019 du service de l'eau et de l'assainissement**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2019 du Budget de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Banassac-Canilhac, qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 26 FEVRIER 2020**

● Section de fonctionnement :

*Résultat reporté : Excédent de 2 375,67 €*

Résultat de l'exercice 2019 : Excédent de 26 373,26 €

Résultat de clôture : Excédent de 28 748,93 €

● Section d'investissement :

*Résultat reporté : Excédent de 83 880,92 €*

Résultat de l'exercice 2019 : excédent de 9 662,34 €

Résultat de clôture : excédent de 93 543,26 €

Monsieur David RODRIGUES, Maire de Banassac-Canilhac ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif présenté.

**2020.03 : Approbation du compte administratif 2019 du CCAS :**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2019 du C.C.A.S. de la Commune de Banassac-Canilhac, qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

● Section de fonctionnement :

*Résultat reporté : Excédent de 888,43 €*

Résultat de l'exercice 2019 : déficit de 229,92 €

Résultat de clôture : Excédent de 658,51 €

● Section d'investissement :

*Résultat reporté : Excédent de 4 150,48 €*

Résultat de l'exercice 2019 : excédent de 100,00 €

Résultat de clôture : excédent de 4 250,48 €

Il rappelle que le C.C.A.S. a été dissous le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et qu'en conséquence les résultats seront intégrés dans le budget de la commune.

Monsieur David RODRIGUES, Maire de Banassac-Canilhac ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif présenté.

**2020.04 : Approbation du compte de gestion 2019 de la Commune :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget Principal de la Commune,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections,

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur Michel MEYRUEIX du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août et par Madame Annette BARET du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre, receveurs, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 26 FEVRIER 2020**

**2020.05 : Approbation du compte de gestion 2019 du service de l'eau et de l'assainissement :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget de l'eau et de l'assainissement

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections,

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion du service de l'eau et de l'assainissement dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur Michel MEYRUEIX du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août et par Madame Annette BARET du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre, receveurs, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

**2020.06 : Approbation du compte de gestion 2019 du CCAS :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 du CCAS de Banassac-Canilhac

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections,

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion du CCAS de Banassac-Canilhac dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur Michel MEYRUEIX du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août et par Madame Annette BARET du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre, receveurs, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

**2020.07 : Affectation du résultat budget commune :**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Reports pour rappel :

Déficit reporté de la Section Investissement de l'année antérieure : ..... 93 094,48 €  
Excédent reporté de la Section de Fonctionnement de l'année antérieure : ..... 60 630,40 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent-001) de la Section d'Investissement de : ..... 15 645,35 €  
Un solde d'exécution (excédent -002) de la Section de Fonctionnement de : ... 158 874,88 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la Section d'Investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : ..... 194 593,00 €  
En recettes pour un montant de : ..... 145 611,00 €  
Le besoin net de la Section d'Investissement peut donc être estimé à : ..... 126 131,13 €

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 26 FEVRIER 2020**

Le résultat de la Section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la Section d'Investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

**Excédent de Fonctionnement capitalisé (R1068) : ..... 126 131,13 €**  
**Excédent de Résultat de Fonctionnement reporté (R002) : ..... 93 374,15 €**

**2020.08 Affectation du résultat budget eau et assainissement :**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Reports pour rappel :

Excédent reporté de la Section Investissement de l'année antérieure : ..... 83 880,92 €  
 Excédent reporté de la Section de Fonctionnement de l'année antérieure : ..... 2 375,67 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent-001) de la Section d'Investissement de : ..... 9 662,34 €  
 Un solde d'exécution (excédent -002) de la Section de Fonctionnement de : ..... 26 373,26 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la Section d'Investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : ..... 169 585,00 €  
 En recettes pour un montant de : ..... 59 163,00 €  
 Le besoin net de la Section d'Investissement peut donc être estimé à : ..... 16 878,74 €

Le résultat de la Section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la Section d'Investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

**Excédent de Fonctionnement capitalisé (R1068) : ..... 16 878,74 €**  
**Excédent de Résultat de Fonctionnement reporté (R002) : ..... 11 870,19 €**

**2020.09 : Affectation du résultat budget CCAS :**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Reports pour rappel :

Excédent reporté de la Section Investissement de l'année antérieure : ..... 4 150,48 €  
 Excédent reporté de la Section de Fonctionnement de l'année antérieure : ..... 888,43 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent-001) de la Section d'Investissement de : ..... 100,00 €  
 Un solde d'exécution (déficit -002) de la Section de Fonctionnement de : ..... - 229,92 €

Restes à réaliser :

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 26 FEVRIER 2020**

Par ailleurs, la Section d'Investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : ..... 0 €  
 En recettes pour un montant de : ..... 0 €  
 Le besoin net de la Section d'Investissement peut donc être estimé à : ..... 0 €

Le résultat de la Section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la Section d'Investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

**Excédent de Fonctionnement capitalisé (R1068) : ..... 0 €**  
**Excédent de Résultat de Fonctionnement reporté (R002) : ..... 658.51 €**

**2020.10 : Nouveau plan de financement travaux renouvellement conduite AEP :**

Suite à l'attribution du marché pour les travaux de renouvellement des conduites AEP entre les villages du Ségala et de Pratnau le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux marché Vidal:	64 870,15 €	Département	22 741,00 €
Travaux SDEE	6 730,00 €	Autofinancement	53 969,15 €
Maitrise d'œuvre :	5 110,00 €		
Total : 76 710,15 €		Total : 76 710,15 €	

- demande une aide d'un montant de 22 741 euros au Conseil Départemental
- charge M. le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire

**2020.11 : Suppression de la régie du camping municipal de la Vallée :**

Monsieur le Maire expose :

- qu'une régie de recettes pour le camping de la Vallée avait été instituée par délibération du conseil municipal du 18 janvier 2016.
- que le conseil municipal par délibérations du 18 novembre 2019 et du 18 décembre 2019 a décidé de mettre en gérance le camping à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Considérant que le camping va être mis en gérance le 1<sup>er</sup> mars 2020,

- Décide de supprimer la régie de recettes du camping, de l'épicerie et du snack située au camping municipal de la Vallée.
- Précise que la suppression de la régie interviendra à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 26 FEVRIER 2020**

Cette délibération abroge celle du 18 janvier 2016 instituant une régie de recettes et les arrêtés de nomination de régisseur qui s'y rapporte.

**2020.12 Règlement intérieur de la bibliothèque municipale :**

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque vient d'être classée bibliothèque du niveau III.

Aussi il convient de mettre à jour le règlement intérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le règlement intérieur de la bibliothèque annexé à la présente délibération.

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

**REGLEMENT INTERIEUR**

*La « Bibliothèque Municipale » de Banassac-Canilhac est un service public gratuit.*

**Article 1**

*ELLE met à la disposition des usagers sans distinction d'âge...de sexe...de langue...de religion...de statut social ...de nationalité, des « outils » favorisant l'accès aux connaissances, à la culture (romans policiers, terroir, histoire, auteurs français et étrangers, prix littéraires...) Documentaires, contes, B.D, albums...etc... reflèteront les tendances contemporaines, l'évolution de la société, la mémoire locale, l'histoire de l'humanité...et seront exempts de toute forme de censure.*

*LIRE doit aider à parfaire « son savoir » dans quelque domaine que ce soit.*

*LIRE doit être une porte ouverte sur le monde.*

*LIRE doit être un moment d'échanges, de plaisir, de rencontres, d'évasion, de rêve...*

*LIRE n'est pas se retirer du monde, c'est entrer dans le monde par d'autres portes. « Bernard Pivot »*

**Article 2**

*ELLE est gérée par l'association « Lisons Ensemble »*

*Cette dernière est l'instigatrice d'animations diverses, de rencontres. Elle participe à des manifestations locales. Elle s'inscrit dans des projets départementaux. Les membres de l'association sont tous des bénévoles. Toute personne aimant les livres et ayant un peu de temps à donner est la bienvenue.*

*L'Assemblée Générale se réunit une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée et se prononcer sur les projets. Tous les membres ont voix délibérative.*

**Article 3**

*Les horaires d'ouverture de la « Bibliothèque » sont ceux de la Mairie. Les bénévoles assurent une permanence tous les mercredis après-midi. Lors de la 1ère visite une fiche d'inscription sera établie. (Heures et jours pourront être modifiés en fonction des besoins, lors d'une réunion du bureau.)*

**Article 4**

- *Chaque lecteur peut emprunter un maximum de 3 ouvrages. Durée du prêt : 1 mois (négociable et renouvelable). Pour les livres de la M.D.L (Médiathèque départementale de Lozère) la durée ne pourra excéder 5 semaines.*

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 26 FEVRIER 2020**

- *Retour des ouvrages : les déposer dans le bac prévu à cet effet (tri, comptage, rangement, sont effectués par les bénévoles).*
- *Les enfants de moins de 11ans doivent être accompagnés.*
- *Les ouvrages sont sous la responsabilité de l'emprunteur (Adulte, enfant, parent, école, groupe, etc.). En cas de perte ou de détérioration, il en assurera le remplacement ou le paiement dans les meilleurs délais.*

**Article 5**

*La NAVETTE passe toutes les 5 semaines et renouvelle le fond de roulement de la bibliothèque. C'est un service de la MDL (Médiathèque Départementale Lozère)*

*Les lecteurs peuvent noter sur le cahier mis à leur disposition leurs souhaits : roman, BD, documentaire.... Ces demandes sont transmises à la MDL qui essaie d'y répondre au mieux.*

**QUESTIONS DIVERSES**

Hélène BOUCHARD SEGUIN prend la parole pour dire qu'elle a été, en tant que Présidente de l'association Pierres et Sigillées, convoquée par la Présidente du Département. Le Département, sous la pression de la DRAC va développer des points culturels et conserver les dépôts archéologiques. Il est à la recherche d'un bâtiment pour transférer le dépôt de la Mothe dans un délai d'environ 2 ans.

Michel CUARTERO présente le projet des permanences pour l'élection municipale du 15 mars.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 40.**

**Date d'affichage du compte rendu : 3 mars 2020**

Numéro délibération	Objet délibération
2020.01	Compte administratif 2019 budget principal de la commune
2020.02	Compte administratif 2019 service de l'eau et de l'assainissement
2020.03	Compte administratif 2019 CCAS
2020.04	Compte de gestion 2019 budget principal de la commune
2020.05	Compte de gestion 2019 du service de l'eau et de l'assainissement
2020.06	Compte de gestion 2019 CCAS
2020.07	Affectation du résultat budget principal
2020.08	Affectation du résultat budget eau et assainissement
2020.09	Affectation du résultat budget CCAS
2020.10	Nouveau plan de financement travaux renouvellement conduite AEP
2020.11	Suppression de la régie de recettes du camping municipal de la Vallée
2020.12	Règlement de la bibliothèque

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 26 FEVRIER 2020****Émargements des conseillers municipaux :**

BOISSONNADE Virginie	RODRIGUES David
ETIENNE Marc	BERTRAND Jean-Luc
CARRILLO Christophe	CUARTERO Michel
BEAUCLAIR Eric	LORI Sabrina
FAGES Guylène	BOUCHARD SEGUIN Hélène
MONTIALOUX Régis	ALDEBERT Denis
MATHIEU Philippe	VALENTIN Denis
GAZAGNE Valérie	POUGET Valérie
DOUCET Stéphane	ARRAGON Bénédicte
DA COSTA Francisco	HALLEUX Frédéric
THION André	